

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7378623201

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.agriculteur-normand.com/annonces-legales/details/7378623201>

Cette annonce a été mise en ligne le **26 septembre 2024** sur **Agriculteur Normand-web**
Pour le département : **14 - CALVADOS**

ROMY

*Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 35 rue Branville,
14000 CAEN*

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CAEN du 18 septembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : ROMY

Siège social : 35 rue Branville, 14000 CAEN

Objet social : - l'acquisition de tous immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérants :

- Madame Myriam MERROUCHE demeurant à CAEN (14000), 35 rue Branville
- La société EL CHE, représentée par Monsieur Romuald PUTIGNIER, Société à Responsabilité Limitée au capital de 303.000 euros dont le Siège social est situé à CAEN (Calvados), 6-8 rue du Tour de Terre immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CAEN sous le numéro 795 234 905

Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de CAEN.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex